

De Moirac, contenant 23 carteries, 2 priestes  $\frac{3}{4}$ ... 48 livres 4 sols 4 deniers.

4° Les deux tiers de taillie de bois taillis et des vignes de la Peyrigne... 21 livres, 19 sols 3 deniers.

5° Les deux tiers de supplément de pension congrue... 33 liv. 18 sols 8 deniers.

6° Il était taxé pour la table abbatiale et procure générale... 32 livres.

10° En fournitures et réparations de toutes les églises dépendantes du Doyenné, pour les annuons ordinaires et indemnités aux fermiers pour grêle et autres cas fortuits... 600 livres.

#### b) Charges des religieux.

1° Aux dîmes de Comdom pour la messe conventuelle 660 l. 2 sols 2 den.

2° Leur tiers de dîmes à Lecture... 8 livres 6 sols 8 deniers.

3° Leur tiers de la taillie des biens privilégiés... 22 liv. 12 sols 2 deniers.

4° Leur tiers de la taillie des bois taillis et des vignes de la Peyrigne... 10 l. 19 s. 1 d.

5° Leur tiers de supplément de la portion congrue... 16 liv. 19 s. 1 denier.

6° Leur tiers des fournitures et réparations des églises, annuons ordinaires et indemnités aux fermiers... 300 livres.

7° Pour remplir les intentions des fondateurs, les religieux acquiescent une messe toutes les jours de l'année soit 182 livres 10 sols.

Nota. D'après Dom Estémar: glemonagne debet piri ter in hebdomada et celebrari duce missae omni die cum nota. (Biblioth. Chm. vol. 1740).

VI. — Le Petit Couvent. — Biens et revenus particulièrement affectés aux religieux.

1° Les religieux possédaient en rentes constituées ou abituelles de 19 liv. 6 sols.

2° Ils possédaient dans Moirac une petite maison où ils avaient établi un pressoir à huile qui donnait 20 livres de revenu. Nota. Cet objet estimé 98 livres 10 sols fut adjugé pour 120 livres pendant la Révolution.

3° Les mêmes possédaient dans la juridiction de Moirac, terres, vignes, prés, bois taillis, arbres épars et friches tant d'acquisitions que de fondations particuliers, le tout de la contenance de 13 carteries, d'un revenu de 290 livres.

4° Ils possédaient environ de 6 carteries 2 cartonnats de terres, vignes, bois taillis et carrières provenant de plusieurs fondations, ainsi que le délaînement fait par eux selon l'acte du 6 février 1468, sous la réserve d'une rente foncière d'un sac d'avoine et de 2 paires de chapons, le tout donnant par an 130 livres.

5° Ils retiraient de 4 cartonnats  $\frac{1}{2}$  priestes de vigne et de bois taillis, provenant d'une acquisition et donnés à la terre par acte du 15 février 1461... 20 livres.

Ces biens furent vendus pièce par pièce pendant la révolution comme il suit:

a) Pièce de bois taillis au parson du trou Cantelausib, pris de la forêt de 2 cartonnats, estimée 160 livres adjugée pour 318 livres.

" b) Pièce de vigne derrière Castes de 1 cartonnat 2 priestes estimée 144 livres 4 sols 4 deniers, adjugée pour 400 livres.

" c) Pièce de vigne et lupin de friche au Bouquet sur le Douze de 1 cartonnat, 3 priestes  $\frac{1}{2}$ , estimée 87 livres 14 sols 6 deniers, adjugée pour 370 livres.

d) Pièce de vigne derrière Castes de 2 cartonnats 2 priestes  $\frac{1}{4}$ , estimée 244 livres 11 sols 8 deniers, adjugée pour 340 livres.

e) Pièce de bois taillis à Braquet dit à Cachapan de 4 car-